

Lettre académique du SE-Unsa

(collèges-lycées)

février

Sommaire :

- 1- Notation administrative
- 2- Plan pauvreté : grandes et petites actions...
- 3- Agrégation, agrégés, quel avenir ? : vos réponses...
- 4- Après cinq années d'existence, quel bilan pour le collège-lycée expérimental de la Ciotat ?
- 5- Rappel : stage académique, 7 et 8 mars 2013
- 6- Lectures : des collègues nous conseillent...

1/Notation administrative

Les professeurs agrégés, certifiés, PLP et professeurs d'EPS ont une notation en deux parties :

La **note pédagogique** sur 60 proposée par l'inspecteur (ou en fonction du rang de concours avant la première inspection) ; La **note administrative** sur 40 proposée tous les ans par le chef d'établissement. La somme de ces deux notes donne la note globale sur 100 utilisée pour les opérations de promotion.

La **note administrative** doit s'inscrire dans le cadre d'une grille de référence en fonction de l'échelon détenu au 31 août précédent. Elle est accompagnée d'une évaluation sur trois critères (ponctualité et assiduité, activité et efficacité, autorité et rayonnement) et d'une appréciation générale. Les TZR sont notés par le chef de l'établissement de rattachement qui doit consulter les chefs des établissements d'affectation.

- Consultez les grilles de référence pour la notation administrative

Les chefs d'établissements ont la possibilité d'éditer des notices de notation provisoires avant de mettre la note définitive pour permettre un échange avec les personnels. Une fois les notes définitives éditées, elles doivent être signées par les intéressés.

Attention : signer sa note signifie qu'on en a pris connaissance, pas qu'on l'accepte. En cas de désaccord, il est possible de contester sa note administrative. Dans ce cas

mentionnez-le clairement sur l'avis de notation. Envoyez ensuite au recteur, par la voie hiérarchique, une lettre argumentée demandant la révision de cette note. Le cas sera alors soumis à l'avis de la CAPA.

Contactez la section académique du SE-Unsa pour lui donner les éléments qui permettront aux élus de défendre votre dossier. Seule la note chiffrée peut faire l'objet d'une révision, les appréciations ne peuvent pas être modifiées.

2/ Plan pauvreté : grandes et petites actions...

Une forte ambition affichée à l'occasion de la conférence nationale contre la pauvreté en décembre, des propositions plus modestes lors de la présentation du plan gouvernemental en janvier.

Ce plan se décline en 3 axes :

- Réduire les inégalités et prévenir les ruptures
- Venir en aide et accompagner vers l'insertion
- Coordonner l'action sociale et valoriser ses acteurs

Dans ce premier axe, un chapitre est consacré à la réussite éducative et au renforcement du lien entre les familles pauvres et les institutions éducatives. Les mesures proposées en décembre à ce thème ont été reprises en partie, limitant ainsi les résultats qui pourraient être obtenus. Le groupe de travail proposait, par exemple, la création d'une allocation universelle qui aurait permis à 500 000 enfants de sortir de la pauvreté.

Le gouvernement propose :

- L'augmentation à partir de 2014, du niveau des prestations familiales pour les familles monoparentales et les familles nombreuses qui continuera de bénéficier aux ménages les plus aisés et exclura les familles pauvres ne répondant pas à ces critères.
- Le développement, dès 2013, de l'accueil des enfants de moins de 3 ans en zones d'éducation prioritaires pour contribuer à une égalité professionnelle femme-homme et dans le but d'assurer l'égalité des chances entre tous les enfants. Sans échéance temporelle, cette mesure n'a qu'un objectif chiffré à atteindre... ou pas.
- L'amélioration de l'accès à l'école pour les enfants issus de campements ou bidonvilles et pour ceux sous main de la justice.
- De rendre l'école plus accueillante aux parents via des coopérations nouvelles telles que la création d'espaces parents/enfants dans les établissements, un travail en groupes de pairs - enseignants et parents - et un renforcement du lien avec les associations et partenaires du territoire sur la question de la parentalité. Ce projet devrait être mis en œuvre cette année avec la parution d'une circulaire spécifique.

Le SE-Unsa se félicite de la mise en oeuvre d'un plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Nous restons cependant sur notre faim face aux demi-

mesures. En effet l'École de la République a pour vocation d'être inclusive et de permettre à chacun, enfants et parents, d'y trouver sa place. Ce plan plein de bonnes intentions demeure très flou quant à la mise en œuvre concrète et aux moyens qui y seront consacrés.

3/ Agrégation, agrégés, quel avenir ? : vos réponses...

« **Le statut des agrégés doit-il évoluer ?** » c'est oui pour **53%** des collègues qui ont répondu au questionnaire lancé par le SE-Unsa. Interrogés sur ce qui leur tenait le plus à cœur dans leur appartenance au corps des agrégés, nos collègues ont répondu à égalité le service et la rémunération (30%). Viennent ensuite les opportunités associées (22%) puis la reconnaissance sociale (15%).

La principale demande concerne les affectations. Pour 49,2% des collègues, les agrégés devraient être affectés « prioritairement au lycée ou à l'université ». Pour 9,6%, ils devraient même enseigner « uniquement à l'université ou en CPGE ».

Outre le lycée, l'attrait pour le supérieur est fort. Plus de 28% des répondants souhaiteraient enseigner à l'Université et 26% en CPGE. Beaucoup aimeraient pouvoir intervenir à la fois dans le secondaire et dans le supérieur. Les passerelles entre ces deux enseignements sont très prisées.

Pour l'instant, il existe un décalage entre les lieux d'exercice des collègues et leur souhait d'évolution de carrière. Là encore, les collègues sont nombreux à viser l'enseignement supérieur alors qu'ils enseignent dans le secondaire.

Les agrégés souhaitent voir le statut évoluer. La refonte des concours en est l'occasion. Il va falloir la saisir.

4/ Après cinq années d'existence, quel bilan pour le collège-lycée expérimental de la Ciotat ?



Les collègues de la Ciotat nous informent de la tenue d'une conférence **le jeudi 14 février 2013 de 17 h 30 à 19 h** dans l'amphithéâtre du collège Jean Jaurès. « **Quel bilan pour le CLEF cinq ans après son ouverture** ». La réunion sera animée par Marcel Thorel, animateur du groupe scolaire Concorde à Mons en Baroeul et qui a été choisi par l'ICEM (pédagogie Freinet) pour suivre le projet depuis son ouverture.

7) Rappel : stage académique

Stage mutations « intra » et actualités professionnelles

➤ Stages informations syndicales : deux dates, deux endroits

(Avec la participation d'Antoine TRESGOTS, responsable national second degré)

❖ A Aix-en-Provence, le JEUDI 7 MARS de 9 h 00 à 16 h 30 au CREPS d'Aix (parking prévu)

❖ A Avignon, le VENDREDI 8 MARS de 9 h 00 à 16 h 30 (L.P. domaine d'Éguilles - VEDENE)

Présence modulable en fonction de vos préoccupations...

Au programme :

9 h - 9 h 30 : accueil, café, collation

9 h 30 - 11 h 00 : **Spécial mutations intra-académiques** pour stagiaires et titulaires pour tous les corps

(Comprendre les règles, le barème, faire les bons choix pour réussir sa mutation...).

11 h 00 - 12 h 00 : le point sur « la refondation de l'école » et les réformes en cours...

12 h 00 - 12 h 30 : la DHG. Processus d'élaboration. Son importance dans les EPLE. Comment intervenir dans les débats sur sa répartition dans les établissements et au CA ?...

12 h 30 - 14 h 00 : repas

14 h 00 - 16 h 30 : questions « carrière » et réflexion pédagogique

Pour les enseignants contractuels, stagiaires, PLP, PEGC, Certifiés, agrégés et post-bac : deux temps possibles en fonction des demandes des participants...

- **Carrière** : accès hors-classe, devenir agrégé par liste d'aptitude, la mobilité professionnelle, enseigner dans le supérieur, postuler sur un poste spécifique, concours réservés et examens professionnels ...

- **Pédagogie** : Quel collège, quel lycée souhaitons-nous pour nos élèves ?

En collège : travailler sur les compétences, un gadget pédagogique ? La question du socle commun. Une agrégation en technologie ? L'échec scolaire, une fatalité ?
L'utilité de la carte scolaire ?

En lycée : programmes : éviter la démesure et l'irréalisme ?

Les réformes en cours : évaluation orale en langues vivantes au Bac en contrôle continu, rétablissement de l'hist-géo.en Terminale S, requalification des STI, premier bilan...

Ce moment sera avant tout un moment d'échanges et de partage sur les

préoccupations rencontrées par chacun dans l'exercice de son métier et sur les réponses possibles de notre organisation syndicale.

Nous rappelons que vous pouvez pour participer à ce stage, si cela vous est nécessaire, demander une autorisation d'absence légale (jusqu'à 12 journées par an). Ci-joint, un modèle de formulaire à présenter à votre responsable d'établissement un mois avant le stage.

Merci également de vous inscrire en ligne sur notre site académique. Pour cela, cliquer

[ICI](#)

8 - Lectures : des collègues nous conseillent :

- ✓ La revue « les cahiers pédagogiques » :



Fondée en 1945, la revue mensuelle est éditée par le Cercle de recherche et d'action pédagogiques (CRAP). Elle est avant tout rédigée par des acteurs du terrain, professeurs du premier et du second degré, des formateurs et des chercheurs. Elle apporte chaque mois une aide concrète à tous les professionnels de l'éducation qui cherchent à adapter le métier d'enseignant à leurs réalités quotidiennes et à leurs élèves. Elle porte toujours en exergue cette belle devise : « changer la société pour changer l'école, changer l'école pour changer la société ».

- ✓ « Refondons l'école. Pour l'avenir de nos enfants » de Vincent Peillon (à paraître le 13 février 2013 - Seuil - 150 p.) Que l'on apprécie ou non l'homme ou sa politique, nul doute qu'il faudra lire avec attention le prochain livre de notre ministre, Vincent Peillon, qui se livre à un plaidoyer de son programme pour l'école. Il y dresse

au préalable un état des lieux de l'école après le quinquennat de Sarkozy. Il y dénonce l'accroissement des inégalités : *"d'après l'OCDE, l'incidence de l'appartenance sociale sur les résultats scolaires est plus forte en France que dans d'autres pays développés. En 2009, nous classions 27e sur 34 en termes d'équité scolaire ..* ». Naturellement, c'est avant tout sur les solutions qu'il sera attendu... Mais selon lui, la route sera de longue pour redresser la situation : « dix à quinze ans !! »

*Bien à tous,
Philippe PEYRONNIN
Responsable académique
Collèges/lycées
0685880472*